



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TT

P.V. AEDCI 40

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2015

Ordre du jour :

1. Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission Resolute Support en Afghanistan
- Avis du Conseil d'Etat
2. JOIN(2014)17 - Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil
Eléments pour une stratégie de l'union européenne en Afghanistan pour la période 2014-16
3. Dossier européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 1er et le 8 mai 2015
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, remplaçante de Mme Dall'Agnol, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Conrad Bruch, Directeur de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Directeur adjoint de la Défense
Lieutenant-Colonel Marc Heinrich, Etat-Major de l'Armée
M. Gabriel Baptista, Chargé de mission, Direction des Affaires politiques

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusée : Mme Claudia Dall'Agnol

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission Resolute Support en Afghanistan
- Avis du Conseil d'Etat

Le 26 janvier 2015, l'avant-projet de règlement grand-ducal avait été présenté à la commission, qui l'avait approuvé.

Dans son avis du 5 mai 2015, le Conseil d'Etat approuve, quant au fond, « ce type de mission « non-combattante » de la communauté internationale en général et de l'Armée luxembourgeoise en particulier. Elle constitue un signal fort de solidarité, d'abord avec l'Afghanistan, mais également avec les autres membres de l'OTAN qui participent à cette mission ». Le Conseil d'Etat exprime, cependant, un certain nombre d'observations quant à la forme.

Le Directeur de la Défense donne d'abord un aperçu de la situation en Afghanistan. L'offensive de printemps de la part des Talibans a provoqué des incidents extrêmement graves, en particulier dans le Nord du pays, engendrant la fuite de leurs foyers de milliers de familles afghanes. En même temps, l'organisation terroriste Etat islamique essaye de prendre pied dans le pays. Parallèlement, des pourparlers ont eu lieu début mai au Qatar entre une délégation du gouvernement afghan et des représentants de Talibans afin de trouver une solution de paix. La perspective que des négociations de paix puissent être engagées est peu probable et le processus reste très fragile.

Ensuite, le directeur donne des précisions concernant la mission Resolute support. La décision politique à portée internationale de continuer à soutenir la mission en Afghanistan remonte à 2012 et fut réitérée au Sommet de l'OTAN en 2014 au pays de Galles. Cette mission non-combattante a pour but de soutenir l'armée afghane. Pour l'instant les forces afghanes sont encore en mesure de garantir la sécurité de la mission, même si la situation pourrait basculer à tout moment. La participation luxembourgeoise est un signe de solidarité envers les pays alliés.

Un sous-officier du service de déminage de l'armée luxembourgeoise est en préparation pour reprendre la fonction d'adjoint du chef de l'unité de déminage internationale à partir du mois de juin. Il sera stationné à Mazar-i-Charif et intégré dans une équipe belge de démineurs sous commandement allemand dans le cadre de la mission appelée « Train advice assist command – North ». Un deuxième démineur a également été préparé et pourra prêter main forte en cas de besoin.

Les infrastructures à Mazar-i-Charif sont en bon état, aussi bien du point de vue de la sécurité que du matériel à disposition.

Concernant l'avis du Conseil d'Etat, le directeur affirme avoir intégré toutes les observations du Conseil d'Etat dans le nouveau projet de règlement grand-ducal, à l'exception de l'article 3 où le terme « sous-officier » proposé n'a pas été retenu étant donné que le terme « militaire » laisse une plus grande flexibilité.

Discussion

Les points suivants sont à retenir de la discussion qui a suivi :

- La mission aura lieu dans le cadre d'une unité internationale de démineurs composée de 30 militaires. Le contingent belge compte 10 militaires et le sous-officier luxembourgeois exercera la fonction d'adjoint au chef de cette section. L'ensemble de l'unité est sous commandement allemand.

- L'article 2 a été modifié et clarifié, d'où le choix de ne pas intégrer ces détails dans la fiche financière.
- Lors de la rédaction de l'avant-projet de règlement grand-ducal tous les détails de la mission n'étaient pas connus, d'où le manque de précision de certains articles, dont la fiche financière.
- Le but de la mission est d'assurer la protection en cas de déplacement à l'extérieur du camp d'un détachement ou en cas de découverte d'un engin explosif dans l'enceinte du camp.
- Les Etats-Unis, qui s'étaient précédemment engagés à détacher un peloton dans l'unité de déminage, ont finalement décidé de ne pas y participer.
- Le sous-officier en préparation s'est précédemment rendu sur place pour effectuer une reconnaissance des lieux.
- L'envoi en cas de besoin de personnel médical ou de pilotes n'est pas exclu.

2. JOIN(2014)17 - Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil
Eléments pour une stratégie de l'union européenne en Afghanistan pour la période 2014-16

Le programme indicatif pluriannuel de la Commission européenne a une enveloppe de 19,6 milliards d'euros, dont 1,4 milliards d'euros sont affectés à l'Afghanistan pour la période 2014-2020. Le but du programme pour l'Afghanistan est de soutenir la croissance, la stabilité, le développement rural, le système de santé et le renforcement de la démocratie. Des mesures d'incitation sont prévues pour récompenser des efforts particuliers dans certains secteurs.

Jusqu'à présent, des résultats positifs ont été reconnus en matière de santé et de développement rural.

3. Dossier européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 1er et le 8 mai 2015

La liste des documents transmis entre le 1^{er} et le 8 mai 2015 est adoptée.

4. Divers

- MM. Adam et Angel participeront à la réunion interparlementaire sur le commerce international à Paris. M. Mosar est excusé.

Luxembourg, le 15 mai 2015

La Secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président,
Marc Angel